

Luxembourg Conference on the Application of Nazi Law by Foreign Authorities

Didier Boden (University of Paris I) will deliver a lecture on Tuesday 7 May in Luxembourg on the Application of the Third Nuremberg Law by Foreign States.

Le 15 septembre 1935, lors du Congrès de Nuremberg, le Reichstag adopta trois lois : la première sur le drapeau du Reich, la deuxième sur la citoyenneté, et la troisième sur « la protection du sang allemand et de l'honneur allemand », qui interdisait aux ressortissants allemands « de sang allemand ou apparenté » d'épouser des « Juifs ». Le lendemain, elle fut appliquée pour la toute première fois au mariage d'un ressortissant allemand à Amsterdam, en vertu des règles du droit international privé néerlandais.

L'incident fut immédiatement connu et en quelques jours se répandit aux quatre coins du monde la nouvelle que la troisième des lois de Nuremberg posait un problème très concret de droit international privé, sur lequel chacun des États voisins de l'Allemagne allait devoir se prononcer rapidement. Quelles furent les réponses des gouvernements néerlandais et luxembourgeois ?

The lecture will take place at 6 pm in the Amphithéâtre Tavenas in the Limpertsberg district. It will be delivered in French.

More information is available [here](#).